



## Accessibilité à pied des riverains aux commerces de la place Denfert-Rochereau

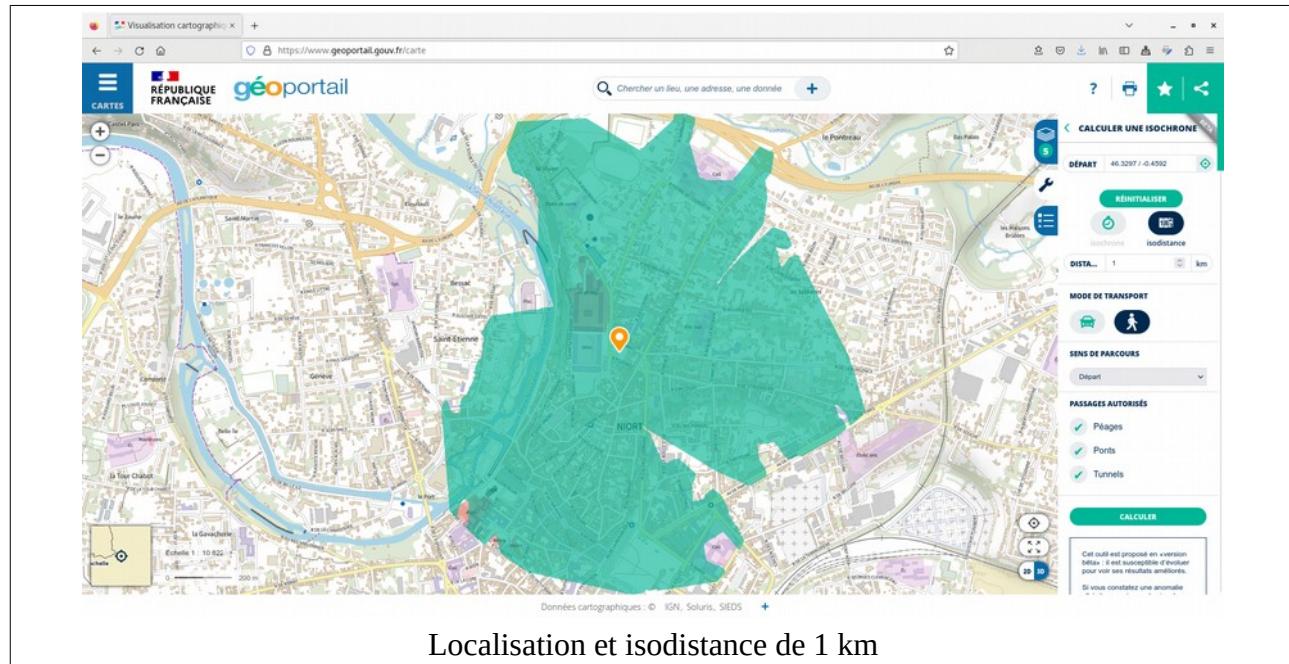
L'accessibilité PMR n'est pas assurée dans le périmètre indiqué par l'isodistance de 1 km (domaine de pertinence de la marche par rapport aux autres modes).

De plus, de nombreuses rues dans ce périmètre ne sont pas marchables, notamment (liste non exhaustive) :

- rue de Bessac (caniveau servant de trottoir délimité par une bande de peinture),
- rue de la Boule d'Or (caniveau servant de trottoir délimité par une bande de peinture d'un côté et trottoir étroit et penté transversalement de l'autre),
- rue Virecourt (absence de trottoir),
- rue de la Burgonce (trottoirs étroits, non continus et penté transversalement),
- rue de la Blauderie (absence de trottoir et/ou trottoir étroit),
- rue Basse (trottoir à niveau et étroit),
- rue Mère-Dieu (trottoir à niveau et étroit),
- rue St Gelais (absence de trottoir et/ou trottoir étroit penté transversalement).

En plus de la non accessibilité PMR et de la liste, non exhaustive, des rues non marchables, nous avons pu noter les problèmes récurrents suivants :

- encombrement des trottoirs par des poubelles et pas seulement les jours de collecte,
- stationnement de véhicules sur les trottoirs et les passages piétons,
- éclairage insuffisant (d'un seul côté ou présence de végétation ou de stationnement),
- absence de passage piétons à tous les carrefours et/ou pour toutes les branches d'un carrefour,
- distance entre 2 passages piétons supérieure à 100 m.





Rue de Bessac



Rue de la Boule d'Or



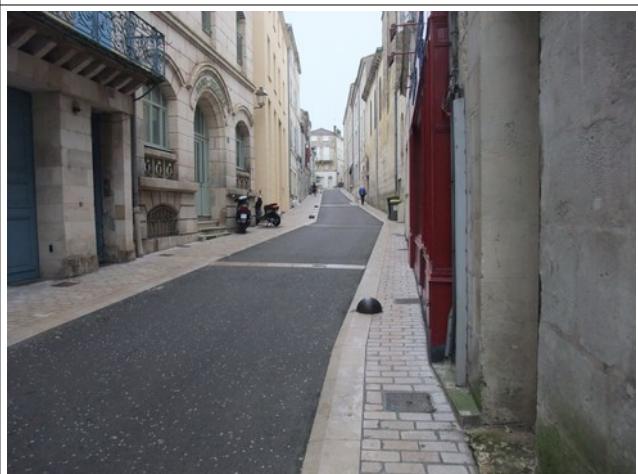
Rue Virecourt



Rue de la Burgonce



Rue de la Blauderie



Rue Basse



Rue Mère-Dieu



Rue St Gelais